



19 FÉVRIER 2024

EUROPE INFO HEBDO



INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, AGRICULTURE ET INDUSTRIE DE DÉFENSE

Bonne lecture!
Elise BERNARD,
Edouard GAUDOT,
Iris HERBELOT.

Avec la précieuse assistance de Carla BOYER et Zaineb EL BOUDOUREL IDRISSE.



ÉTAT DE L'ÉTAT DE DROIT

RÈGLEMENTATION, DMA, DMAGO

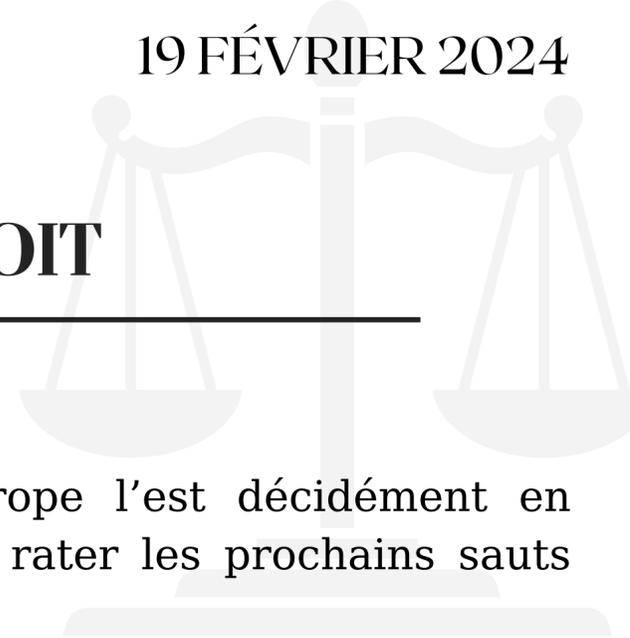
Dans une passionnante interview dans la matinale de France Inter à propos de son dernier livre, Technopolitique, la chercheuse Asma Mhalla rappelle que les entités géantes qui dominent le monde virtuel sont d'abord des acteurs politiques.

- "Elon Musk, Sam Altman, Google, Meta, Amazon, ce ne sont pas simplement des entreprises privées, ce sont d'abord des entités hybrides, qui sont aussi des acteurs politiques".
 - Elle ajoute que les observateurs ont eu tort de penser que ces acteurs avaient remplacé les États.
 - "Ce n'est pas ce qu'on observe du tout, c'est le retour des États forts".
 - Les États créent des alliances avec ces entreprises gigantesques de la tech.
- Parmi les avancées en matière de régulation normative européenne, le DMA (cf. EIH 5/5/22) soulève déjà des controverses sur ce point.
 - Le 13 février 2024, la Commission européenne a décidé d'exempter iMessage, Bing, Edge et Microsoft Advertising du champ d'application du texte européen.
 - Ils ne seraient pas assez populaires en Europe et ne seraient pas considérés comme des « services de plateforme essentiels ».
 - Bing ne représenterait que 3 pourcents du marché des moteurs de recherche.
 -
- La gauche et les libéraux européens, ainsi que les ONG humanitaires et de défense des droits des femmes ont dénoncé cette absence de prise de position et qualifié ce moment d'«occasion manquée».
 - Cet article de Mediapart considère que les eurodéputés n'ont pas été à la hauteur.
 - Le Parlement a néanmoins voté pour l'ajout d'un article supplémentaire contenant une «obligation pour les États membres d'œuvrer en faveur d'une culture du consentement, avec des campagnes de sensibilisation».
 - Les États membres auront ensuite 3 ans pour mettre en œuvre cette directive.
 - Ce critère de part de marché a été critiqué par les praticiens du droit de la concurrence
 - Cette approche serait inefficace et impertinente face aux grandes entreprises américaines.
 - La préférence des consommateurs ou encore les dynamiques du marché ne serait pas le bon critère.
 - Une analyse quantitative devrait être privilégiée.
 - Autrement, le risque serait un exercice trop discrétionnaire de la part de l'exécutif européen.
- Pour certains, cela indique un traitement préférentiel réservé à Apple et Microsoft au détriment des autres entreprises.
 - Les justifications invoquées pourraient être considérées comme étant arbitraires et injustement invoquées, et suscite des craintes quant à la possibilité pour les GAFAM et autres gatekeepers de contourner les législations européennes.
 - On pourrait même y déceler une capacité des GAFAM à influencer les décisions réglementaires de l'UE en matière économique.
- Avec – possiblement – la volonté de rassurer, la Commission explique qu'elle continuera à surveiller l'évolution du marché.
 - Elle se réserve la possibilité de réévaluer les exemptions accordées en cas de changements constatés.
 - Cette décision d'exemption n'affecte cependant pas la qualification de gatekeepers assignée à Apple et Microsoft, qui s'en défendent depuis l'automne dernier.

L'entrée en vigueur du DMA est prévue pour le 7 mars 2024.



ÉTAT DE L'ÉTAT DE DROIT



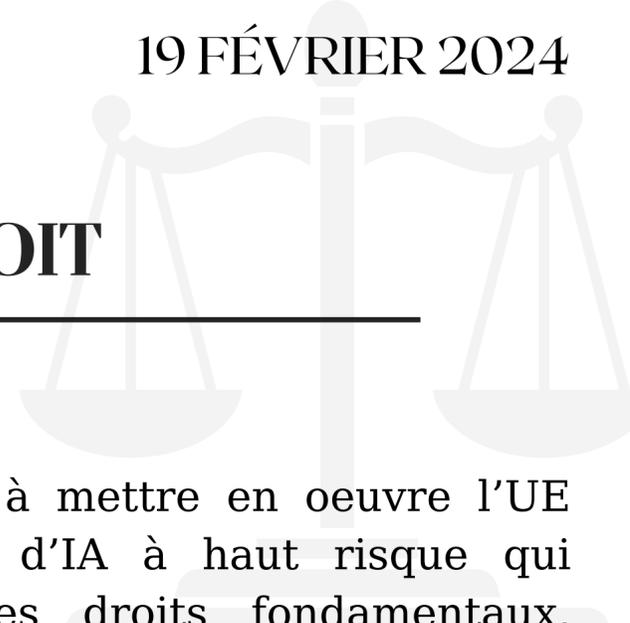
RÈGLEMENTATION, IA GÉNÉRATIVE, IA D'LA JOIE

A défaut d'être pionnière en innovation technologique, l'Europe l'est décidément en matière de réglementation. Une position qui pourrait lui faire rater les prochains sauts technologiques selon certains analystes.

- Le 13 février 2024, le Parlement européen a confirmé l'accord sur la loi sur l'intelligence artificielle « AI Act », pour « bâtir l'avenir numérique de l'Europe ».
 - Outre la régulation des pratiques à risques, l'AI Act ambitionne de stimuler l'innovation et faire de l'Europe « un leader dans le domaine de l'IA », en passant par la législation et l'harmonisation.
 - Pour certains, ce serait le « RGPD » de l'IA, en ce qu'il engloberait tout opérateur traitant sur le marché unique.
 - Une comparaison qui ne plaide pas en faveur des ambitions innovatrices, tant le RGPD a pu être critiqué comme un frein en la matière
- L'AI Act prohibe certaines applications d'IA tels que :
 - les systèmes de catégorisation biométrique basés sur des caractéristiques sensibles, la récupération non ciblée d'images ou vidéos pour la reconnaissance faciale, la reconnaissance des émotions sur le lieu de travail et dans les écoles,
 - ainsi que, la notation sociale, la police prédictive, et l'IA qui manipule le comportement humain ou exploite les vulnérabilités des personnes.
- La préoccupation principale : les systèmes d'identification biométrique, dits « RBI » dont l'usage est interdit pour les forces de l'ordre.
 - L'utilisation de ces systèmes après coup (« post-remote RBI ») ne peut être appliquée que dans le cadre de la recherche ciblée d'une personne reconnue coupable, ou à l'encontre de laquelle il existe un réel risque d'avoir commis un crime grave.
 - L'utilisation de systèmes d'identification biométrique en temps réel (« real-time RBI ») doit être limitée dans le temps et dans le lieu, à des fins énumérées exhaustivement par le texte.
 - Textuellement, les dérogations paraissent comme limitant les pouvoirs de surveillance de l'État et contrant les abus de pouvoirs, mais il faudra rester vigilant quant à l'utilisation effective de ces exceptions.
 - Toutefois, pour certains spécialistes, c'est un garde-fou trop faible, et il est à craindre que l'AI Act n'empêchera aucune des pratiques liberticides qu'il doit encadrer en amont.



ÉTAT DE L'ÉTAT DE DROIT



RÉGLEMENTATION, IA GÉNÉRATIVE, **PARTOUT IA D'LA JOIE**

La réglementation sur l'Intelligence artificielle que s'apprête à mettre en oeuvre l'UE prévoit également des obligations concernant les systèmes d'IA à haut risque qui pourraient avoir un impact sur la santé, la sécurité, les droits fondamentaux, l'environnement, la démocratie et l'État de droit.

- Les citoyens européens pourront directement se prévaloir de cela en ce qu'ils pourront déposer directement plainte contre ces systèmes et demander à recevoir des explications.
 - Une telle possibilité d'effet direct vertical confère une force de responsabilité démocratique aux citoyens dans le cadre de l'utilisation de ces nouvelles technologies.
- Un volet de la réglementation prévoit des mesures visant à soutenir l'innovation ainsi que les PME et start-ups afin d'augmenter la compétitivité des opérateurs européens sur la sphère internationale.
 - Néanmoins, on peut craindre que les différentes interdictions et limitations posées, à l'encontre de certaines applications spécifiques de l'intelligence artificielle, étoufferont systématiquement l'innovation européenne.
 - Elles peuvent aussi inciter les entreprises à s'installer et investir dans des pays où les législations sont plus clémentes et permissives.
 - C'est en particulier le cas du Royaume Uni, qui pourrait là trouver un espace pour explorer une vraie divergence réglementaire et faire du Brexit un levier.

L'UE est-elle prête à se mesurer vraiment aux défis technologiques par une politique industrielle sérieuse ou bien se contentera-t-elle de réglementer ce qu'elle ne peut produire?



GREEN DEAL

AGRO-ÉCOLOGIE, PAC, JARRETIÈRE

Partout en Europe et jusqu'aux portes du Parlement européen, la colère et la détresse des agriculteurs se manifestent depuis plusieurs semaines (cf. [EIH 22/01/2024](#) et [EIH 05/02/2024](#)) Chaque contexte national est différent : plan nitrate aux Pays-Bas (cf. [EIH 2/9/22](#)), revenus agricoles en France, taxe sur le gazole en Allemagne, concurrence des produits ukrainiens en Pologne, Roumanie et Europe centrale. A y regarder de plus près, tout converge dans le même message au sujet de revendications similaires : concurrence déloyale et politiques environnementales trop contraignantes.

- Face à des mobilisations massives et très disruptives, les autorités nationales et européennes tendent à lâcher beaucoup de lest.
 - La Commission européenne de son côté a approuvé une exemption partielle des obligations de jachères.
 - Les jachères étaient prévues dans la Politique agricole commune.
 - Cette décision répond ainsi à l'une des principales revendications des agriculteurs.
 - Pour l'instant, cette décision ne s'applique que pour l'année 2024.
 - Pour avoir accès aux aides prévues par la PAC, les agriculteurs devront laisser 4% de leurs terres non plus en jachères mais en "cultures intermédiaires ou fixatrices d'azote".
- Rappelons que la jachère est une pratique agricole qui consiste à laisser une terre non cultivée pendant une période donnée. Elle permet la régénération des sols.
 - Avec l'introduction et la mise sur le marché des désherbants et des engrais chimiques, la jachère avait disparu quelque temps.
 - Cette méthode avait émergé à nouveau dans le cadre de la PAC en 1992, adoptée comme moyen de lutter contre la surproduction.
 - Les agriculteurs étaient incités à laisser leurs terres en jachère en échange de subventions.
 - La pratique de la jachère a été critiquée par certains agriculteurs qui s'y opposaient.
 - Ils la jugent inefficace et coûteuse et réclament une plus grande liberté dans la gestion de leurs terres.



GREEN DEAL

AGRO-ÉCOLOGIE, PAC, PLUS DE BLÉ

La décision de la Commission européenne d'entériner les exemptions de 4% de jachère, sur fond de désaccord entre les États membres, tout en continuant à bénéficier des aides de la PAC s'accompagne d'une obligation de garder ces terrains en cultures intermédiaires ou fixatrices d'azote.

- Ce n'est qu'un pis-aller. Les objectifs de la jachère sont d'abord d'encourager le repos des sols et la régénération de la biodiversité.
 - Les maintenir en culture, même intermédiaires contribue à leur dégradation tendancielle.
 - C'est d'ailleurs une des principales conclusions du rapport sur la Souveraineté alimentaire européenne publié par deux députés R. Arenas (NUPES) et C. Sitzenstuhl (Renaissance) le mercredi 14 février 2024 :
 - l'épuisement des sols est l'une des menaces majeures qui pèsent sur la souveraineté alimentaire européenne.
- Les intérêts financiers du secteur céréalier ont donc été pris en compte.
 - Les 4% de jachère au niveau européen impliquent une réduction de la production, en particulier de céréales.
 - Avec une production de 50Mt par an et un prix d'environ 250 € /t, ces 4% de production en moins représentent une perte de chiffre d'affaires d'environ 500M€ par an pour la filière.
 - Une somme qu'il faut relativiser en fonction des "services écosystémiques rendus", c'est à dire des phénomènes naturels et des externalités positives.
 - D'après certains calculs, la seule pollinisation rapporterait à minima 3 Milliards d'euros par an au secteur agricole français, d'après les calculs du gouvernement.
- Les bienfaits économiques et écologiques de la jachère se mesurent aussi en termes de marge d'augmentation de la production pour compenser des crises éventuelles.
 - Il s'agit d'un atout de taille face à un climat mondial de plus en plus instable.
 - Cela a déjà été exploité en 2008 par la Commission européenne qui a mis fin à l'obligation des 10% pour endiguer la trop peu connue crise alimentaire précédant la crise financière de 2008.
 - Les calculs à long terme ne résistent pas à la pression économique et aux intérêts d'une filière très dépendante des marchés mondiaux.
 - Une pression confirmée par exemple en France, où les premières mesures pour apaiser le monde agricole bénéficient d'abord aux plus gros exploitants.

GREEN DEAL

GES, NULLIE THE ELEPHANT

Dans la perspective de respecter les engagements pris en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre pour 2050, c'est-à-dire atteindre la neutralité carbone, l'UE a décidé d'un nouvel engagement : réduire de 90% les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2040 (cf. [EIH 12/02/2024](#)).

- Cette décision nécessite de poursuivre le même rythme d'efforts que celui engagé pour la décennie 2020-2030.
 - Dans ces objectifs, l'UE prévoit notamment une décarbonation presque totale de l'électricité à partir de 2035.
 - Elle vise aussi à tendre vers une baisse de 80% de la consommation de combustibles fossiles.
 - Cependant, sous la pression des manifestations du monde agricole dans toute l'Europe, aucune mesure concernant le secteur agricole n'a été prise.
 - Le projet de loi visant à réduire de moitié l'utilisation des pesticides au sein de l'UE a été définitivement abandonné par la Commission.
- La stratégie de l'UE concernant les objectifs climat est donc précise, avec une étape supplémentaire tous les 10 ans.
 - En se basant sur les émissions de 1990, l'UE souhaite réduire les émissions de gaz à effet de serre de 55% en 2030, de 90% en 2040 pour atteindre la neutralité en 2050.

EUROPE GÉOPOLITIQUE

UKRAINE, INDUSTRIE, COVER LETTER

Alors que l'UE vient de voter un paquet d'aides à l'Ukraine d'un montant de 50 milliards d'euros, les signaux envoyés aux industriels de la défense européenne montrent qu'il est temps d'accélérer la cadence - et l'innovation.

- De toutes parts, l'urgence de la création d'une défense européenne indépendante est évidente :
 - la menace de la Russie et d'une guerre en Ukraine qui prend un cours dangereux -
 - à nouveau, l'Europe est inconfortablement dépendante du bon vouloir américain -
 - l'élection américaine est dans tous les esprits face à l'incertitude d'un retour de Donald Trump à la Maison Blanche et de sa possible mise en retrait au sein de l'OTAN et de l'aide européenne -
 - on relève d'ailleurs que le Congrès américain rechigne déjà sur l'aide à l'Ukraine.
 - Les Européens doivent d'autant plus augmenter leurs capacités militaires et industrielles, pour produire leurs propres munitions, chars, avions et moyens de reconnaissance en orbite, pour se défendre et assister l'Ukraine dans sa résistance à l'agresseur.
- Les 50 milliards d'euros européens votés le 1^e février 2024 consistent en un paquet sur quatre ans, représentant donc un peu plus de 12 milliards annuels pour l'Ukraine.
 - Une participation assez faible si l'on se réfère aux montants des autres budgets européens.
 - Il ne peut donc qu'encourager faiblement les industriels de la défense à augmenter leurs productions.
 - Le problème concerne aussi beaucoup les capacités.
- Sur ce point, l'UE a augmenté son Fonds européen de Défense, doté pour la période 2021-2027 de 11 milliards d'euros.
 - Les industriels sont largement sollicités, et les États membres semblent déterminés à aller plus loin lors du nouveau de Coopération structurée permanente (PESCO) en 2025.
 - Malheureusement, les capacités de production tardent à prendre de la vitesse :
 - Par exemple, sur le million d'obus que l'UE avait promis à l'Ukraine pour mars 2024, seule la moitié seront livrés à temps, et déjà les Européens se tournent vers des fournisseurs étrangers,
 - C'est particulièrement le cas de la Corée du Sud, avec qui l'UE resserre une coopération technologique et économique depuis quelques années.



EUROPE GÉOPOLITIQUE

UKRAINE, SUÈDE, FRANCE, OTAN, OTAN QUE ÇA

L'UE s'engage pour fournir à l'Ukraine des munitions, mais en a-t-elle les moyens industriels et politiques ? Selon Stefano Sannino, Secrétaire Général du Service Diplomatique de l'UE (EEAS), la clé de l'augmentation de la production est la mobilisation des PME et l'interopérabilité, ainsi que la production conjointe d'armements.

- La double problématique des financements et des capacités de production ralentit donc le soutien à l'Ukraine, et le problème n'est pas tout à fait industriel :
 - "Convaincre l'opinion publique, le Parlement et augmenter les dépenses de défense sont des processus chronophages." rappelle Jonatan Vseviov, un diplomate estonien.
 - La France, leader européen de l'industrie de la défense, est pourtant un modeste contributeur de l'aide à l'Ukraine jusqu'à présent.
 - Or, *a fortiori* depuis le Brexit, la France se retrouve en pivot de la défense européenne, seul État membre à posséder l'arme nucléaire.
 - Emmanuel Macron annonçait lors d'une intervention à l'académie de défense suédoise le 30 janvier 2024 qu'il fallait envisager son rôle de bouclier à toute l'Europe.
- La France et la Suède ont entamé une coopération de défense européenne à l'approche de l'adhésion suédoise à l'OTAN :
 - les deux pays veulent signer une déclaration d'intention sur les systèmes de défense anti-aériens et de surveillance aérienne,
 - et les industriels français et suédois travaillent au développement du missile antichar Akeron.
 - Si cette coopération est faite par le biais bilatéral plutôt que dans le cadre de l'UE, elle est toutefois un indicateur que la France souhaite se positionner comme le leader de la défense européenne.
 - Dans l'optique de "ne pas être dépendants des États-Unis" précise le président Macron.
- Les capacités de défense européenne, même si elles se développent au sein de l'OTAN, devront à terme être mobilisables indépendamment de l'organisation.
 - "Ce qui semble manquer, c'est la nécessité d'exiger au niveau supranational de l'Union le développement d'une politique d'approvisionnement commune [...] l'industrie de la défense n'opère plus comme un arsenal, mais plutôt sur commande. Pour accélérer la production d'articles à long délai de livraison, il est nécessaire de les produire en quantités plus importantes", souligne Stefano Pontecorvo, un industriel de la défense italien.
 - Industriels et responsables sont donc d'accord sur le fond : il faut anticiper, mettre en commun, et investir plus, toujours plus, afin de répondre aux enjeux de sécurité du siècle.